

N° du film : 137659

Version : 3

2000-01-11

Entente/contrat :

ANGELA'S ASHES

GENRE : Drame

RÉSUMÉ :

En 1935, un couple d'Irlandais vit dans la dèche à Brooklyn lorsque son cinquième enfant, un jeune nourrisson, meurt. À la suite de cette épreuve, Angela et son mari mettent le cap sur l'Irlande en compagnie de leur progéniture, Frank, Malachy et les jumeaux Eugene et Oliver. Arrivée dans le bled natal d'Angela, la famille est accueillie avec froideur par les proches de la jeune femme qui ne lui ont jamais pardonné d'avoir épousé un protestant. Mais un malheur n'attend pas l'autre. Incapable de se trouver un emploi, le père chute dans l'alcool dès qu'il a un peu d'argent et les jumeaux meurent à tour de rôle. La guerre ayant éclaté, le père part travailler en Angleterre et Frank est engagé par un charbonnier. La situation familiale ne change pas toutefois; le père n'envoie jamais d'argent et Frank est poussé hors du travail par une conjonctivite maligne. Angela doit alors faire appel à la société Saint-Vincent-de-Paul. Après le départ définitif du père, la famille doit se trouver un nouveau logis et Frank n'aspire plus qu'à une chose : partir pour New York.

MOTIFS:

Adapté d'un best-seller autobiographique écrit par Frank McCourt, que l'on voit grandir dans le film jusqu'à son départ vers New York, ce film brosse le portrait d'une famille condamnée à l'indigence et confrontée au rejet. Même s'il dépeint une vie dure et sévère, l'ensemble reste sobre, l'évocation des misères et douleurs éprouvées par les protagonistes étant réalisée sans insistance indue. Le film comporte bien quelques passages où l'éveil de la sexualité s'exprime chez des adolescents pubères (voyeurisme et masturbation), mais ils ont lieu dans un contexte humoristique et léger qui n'est pas sans rappeler *Amarcord*, de Fellini, classé, il y a près de 30 ans, dans la catégorie «Tous publics». Observant, d'une part, l'innocence de ces moments fort vite oubliés et, d'autre part, l'audace un peu plus affirmée affichée ici dans leur mise en scène, le jury, tout en estimant que ce film n'est pas susceptible de perturber le développement de qui que ce soit, y compris les spectateurs de moins de 13 ans, considère qu'il est préférable d'attirer l'attention des parents sur cet aspect du film. L'examen se

solde donc par l'attribution du visa général, lequel est assorti de l'indication «Déconseillé aux jeunes enfants».

CLASSEMENT : Visa général

INDICATION (S) : Déconseillé aux jeunes enfants

13 janvier 2000

Yves Bédard
Président du jury d'examen